

FINANCES – SERVICE D'AIDE A DOMICILE – SINISTRE RESPONSABILITÉ CIVILE –
DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 22-106

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 décembre à 16h30, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le lundi 1^{er} décembre 2022.

Nombre de membres en
exercice : **17**

Présents : 9

Votants :11

Présents :

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

Excusés :

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Sylvie LABADENS, Mr Marc DERASSE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Brigitte BRACQ.

Procurations :

Mr Marc DERASSE à Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Monique BOUQUIGNAUD à Mme Sylviane LIENARD.

Secrétaire de séance : Mme Blandine LASSERON.

Dans le cadre de son intervention, une aide à domicile a fait tomber une bouteille de parfum en verre sur le lavabo de la salle de bain du bénéficiaire suivant :

Monsieur Bernard DELHAYE demeurant : 2 Rue Albert 1^{er} à Cambrai.

La Responsabilité Civile du Centre Communal d'Action Sociale est bien engagée, le contrat prévoit une franchise de 100.00€ inférieure au montant des dommages évalués à 302,50€.

Dans ces conditions, il y a bien lieu de régler le montant de la facture à la bénéficiaire.

Après examen, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- **De rembourser à Monsieur Bernard DELHAYE la somme de 302.50€ (trois cent deux euros et cinquante cents) en dédommagement de ce sinistre.**
- **De dire que les crédits sont prévus au Budget Annexe : SAPA**

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le : **26 DEC. 2022**
Et publication ou notification du : **26 DEC. 2022**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,

Françoise DEMONTFAUCON.



Publié le : 27 Décembre 2022 à 11:32